SV/FB Pépublique Trançaise Direction Générale de l'Architectu BILESTICK des BERVIOES D'ARGUITECTURE Sites ARRETE LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE Vu la loi du 2 Mai 1930 concernant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique. scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4 Vu l'avis favorable émis par le Commission Départementale des monuments naturels et des sites de l'AUBE. dans , sa séance du 18 Mars: 1944. ARRETE: Article premier Sont inscrits sur l'Inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général, le Château de Vendeuvre sur Barse et son parc. (Aube). Délimitation : NORD : Limite NORD-OUEST de la parcelle 757. Limites EST des parcelles 765. 766. 767. 770. Limites NORD-EST des parcelles 770. 769. la rue du Bourgetet jusqu'à l'angle NORD-EST de la parcelle 7% La limite OUEST de la parcelle 775. La limite NORD de la parcelle 753 jusqu'au Ru du Puits. La rive NORD du Ru du Puits jusqu'au côté OUEST de la Foute. Depurtementale de Piney à Essoyes. EST : le côté OUEST de cette route. SUD Limites NORD des parcelles 516 515 514 5035 512 511: 510: 509: 508: 507: 506: 505: de la Section F de Crebenard.

M

Limite EST de la parcelle 752. L'ancien chemin de Vendeuvre au Puits.

OUEST : la route de Beurey jusqu'à la hauteur de la

parcelle 758.

Parcelles cadastrales : 750 à 753. 755 à 757. 771 à 774.

788 de la section q de Tendeuvre.

Propriétaire : M. BOURBON DE SARTY Château de Vendeuvre/Barse.

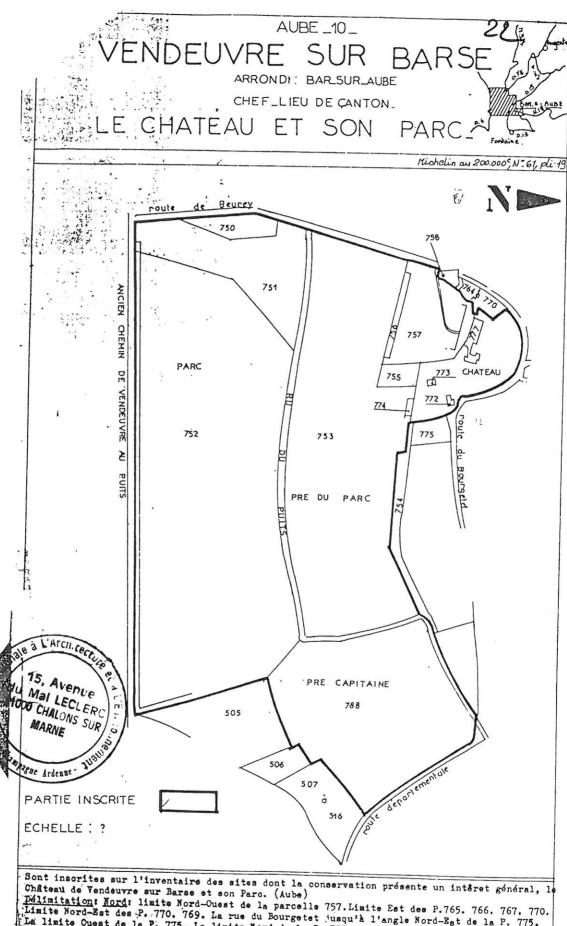
AUBE.

## Article 2

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du Département pour les archives de la Préfecture, au Maire de la commune de Vendeuvre/Barse et au propriétaire intéressé qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son éxécution.

PARIS, 1e : " 2 MARS 1945

Par délégation Le Directeur Général de l'Architecture



Sont inscrites sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intêret général, le Château de Vendeuvre sur Barse et son Parc. (Aube)

Pélimitation: Nord: limite Nord-Ouest de la parcelle 757. Limite Est des P.765. 766. 767. 770. Limite Nord-Est des P.770. 769. La rue du Bourgetet jusqu'à l'angle Nord-Est de la P. 775. La limite Nord de la P. 753 jusqu'au Ru du Puits. La rive Nord du Ru du Puits jusqu'au côté Ouest de la R. Départ. du Piney à Essoyes.

Esti le côté Ouest de cette route

Sud: Limites Nord des P.516. 515. 514. 513. 512. 511. 510. 509. 508. 507. 506. 505 dela Section P de GRebenard. Limite Est de la P.752. L'ancien chemin de Vendeuvre au Puits.

Ouest: La route de Beurer jusqu'à la hauteur de la P.758.

Parcelles cadastrales: 750. à 753.755 à 757. 771 à 774.788 de la Rection Q de Vendeuvre.

(Amalé du 2 Mors 1945)